

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2020

Version 62

Révision: 28.04.2020

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

◊ 1.1 Identificateur de produit

◊ Nom du produit: **Wintergrünöl(nat.id.)jdk.HAB / 01-4560**

◊ Code du produit: P0126109

◊ Numéro d'enregistrement -

◊ 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◊ 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

◊ Producteur/fournisseur:

Frey & Lau GmbH

Immenhacker 12, D-24558 Henstedt-Ulzburg

Tel: ++49-4193-9953 Fax: +49-4193-9955-80

◊ Service chargé des renseignements:

Sachkundige Person Frey + Lau

info@freylau.com

◊ 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ++49-40-54.77.99.56 WAKO

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◊ 2.1 Classification de la substance ou du mélange

◊ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ 2.2 Éléments d'étiquetage

◊ Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◊ Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

◊ Mention d'avertissement Danger

◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Methyl salicylate

dipentène

beta-Pinene

l.-alpha.-Pinene

carvone (ISO)

◊ Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

◊ 2.3 Autres dangers

◊ Résultats des évaluations PBT et vPvB

◊ PBT: Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2020

Version 62

Révision: 28.04.2020

Nom du produit: Wintergrünöl(nat.id.)jdk.HAB / 01-4560

(suite de la page 1)

◊ vPvB: Non applicable.

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

◊ **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

◊ **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

◊ **Composants dangereux:**

CAS: 119-36-8	Methyl salicylate	>50-100%
EINECS: 204-317-7	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 99-49-0	carvone (ISO)	≥0,1-<1%
EINECS: 202-759-5	Skin Sens. 1, H317	
CAS: 138-86-3	dipentène	≥0,25-<1%
EINECS: 205-341-0	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 18172-67-3	beta-Pinene	≥0,1-<0,25%
EINECS: 242-060-2	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 7785-26-4	l.-alpha.-Pinene	≥0,1-<0,25%
EINECS: 232-077-3	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	

◊ **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

◊ **4.1 Description des premiers secours**

◊ **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

◊ **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

◊ **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

◊ **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

◊ **Après ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

◊ **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

◊ **5.1 Moyens d'extinction**

◊ **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

◊ **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

◊ **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2020

Version 62

Révision: 28.04.2020

Nom du produit: Wintergrünöl(nat.id.)jdk.HAB / 01-4560

(suite de la page 2)

- ◊ **5.3 Conseils aux pompiers**
- ◊ Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- ◊ **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- ◊ **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- ◊ **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Traiter à la soude caustique 2%.
Assurer une aération suffisante.
- ◊ **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- ◊ **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de gaz.
- ◊ Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- ◊ **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- ◊ Stockage:
- ◊ Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- ◊ Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- ◊ Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- ◊ Classe de stockage: 10
- ◊ **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- ◊ Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- ◊ **8.1 Paramètres de contrôle**
- ◊ Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- ◊ Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- ◊ **8.2 Contrôles de l'exposition**
- ◊ Equipement de protection individuelle:
- ◊ Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- ◊ Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- ◊ Protection des mains:
Gants de protection
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2020

Version 62

Révision: 28.04.2020

Nom du produit: Wintergrünöl(nat.id.)jdk.HAB / 01-4560

(suite de la page 3)

- ◊ **Matériel des gants** Le matériel de gants Barrier 02-100 est recommandé.
- ◊ **Temps de pénétration du matériel des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- ◊ **Protection des yeux:**
Lunettes de protection
Lunettes de protection hermétiques

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

◊ **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

◊ **Indications générales**

◊ **Aspect:**

- | | |
|-----------------|-----------------|
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

◊ **valeur du pH:** Non déterminé.

◊ **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

◊ **Point d'éclair:** 96 °C

◊ **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

◊ **Température de décomposition:** Non déterminé.

◊ **Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé.

◊ **Propriétés explosives:** Non déterminé.

◊ **Limites d'explosion:**

- | | |
|-------------|----------------|
| Inférieure: | Non déterminé. |
| Supérieure: | Non déterminé. |

◊ **Densité à 20 °C:** 1,175 g/cm³

◊ **Densité relative** Non déterminé.

◊ **Densité de vapeur:** Non déterminé.

◊ **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

◊ **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Pas ou peu miscible

◊ **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

◊ **VOC (CE)** 99,66 %

◊ **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

◊ **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ **10.2 Stabilité chimique**

◊ **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

◊ **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

◊ **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2020

Version 62

Révision: 28.04.2020

Nom du produit: Wintergrünöl(nat.id.)jdk.HAB / 01-4560

(suite de la page 4)

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

◊ **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- ◊ Toxicité aiguë
Nocif en cas d'ingestion.
- ◊ Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
ATE (Acute Toxicity Estimates)
Oral LD50 904 mg/kg (lapin)
- ◊ Effet primaire d'irritation:
◊ Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque de graves lésions des yeux.
- ◊ Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.
- ◊ Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
◊ Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- ◊ **12.1 Toxicité**
◊ Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ Effets écotoxiques:
◊ Remarque: Nocif pour les poissons.
- ◊ Autres indications écologiques:
◊ Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- ◊ **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
◊ PBT: Non applicable.
- ◊ vPvB: Non applicable.
- ◊ **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- ◊ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
◊ Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- ◊ Emballages non nettoyés:
◊ Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CH
(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2020

Version 62

Révision: 28.04.2020

Nom du produit: Wintergrünöl(nat.id.)jdk.HAB / 01-4560

(suite de la page 5)

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ◊ **14.1 Numéro ONU**
- ◊ ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- ◊ **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ◊ ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- ◊ **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ◊ ADR, ADN, IMDG, IATA
- ◊ Classe néant
- ◊ **14.4 Groupe d'emballage**
- ◊ ADR, IMDG, IATA néant
- ◊ **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- ◊ Marine Pollutant: Non
- ◊ **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- ◊ **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- ◊ "Règlement type" de l'ONU: néant

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- ◊ **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- 822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArbZ 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind zu beachten.
- ArbZ 1 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- ◊ Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- ◊ Pictogrammes de danger
-  
- GHS05 GHS07
- ◊ Mention d'avertissement Danger
- ◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- Methyl salicylate
- dipentène
- beta-Pinene
- l.-alpha.-Pinene
- carvone (ISO)
- ◊ Mentions de danger
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ◊ Conseils de prudence
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P330 Rincer la bouche.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- ◊ Directive 2012/18/UE
- ◊ Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- ◊ RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2020

Version 62

Révision: 28.04.2020

Nom du produit: Wintergrünöl(nat.id.)jdk.HAB / 01-4560

(suite de la page 6)

- ◊ **Prescriptions nationales:**
- ◊ **Classe de pollution des eaux:** Klasse A (Classification propre)
- ◊ **VOC (CE)** 99,66 %
- ◊ **VOCV (CH)** 1,14 %
- ◊ **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

. RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- ◊ **Phrases importantes**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ◊ **Service établissant la fiche technique:** Regulatory Affairs
- ◊ **Contact:** Dr. Maja Zippel
- ◊ **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 - Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- ◊ **Données modifiées par rapport à la version précédente**